

Conseil du Centre

78^e session, Turin, 29-30 octobre 2015

CC 78/4/3

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Plan de l'audit pour 2015

Centre international de formation de l'OIT

RAPPORT AU CONSEIL DU CENTRE

Les 29 et 30 octobre 2015

PLAN D'AUDIT ANNUEL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail,

Nous sommes heureux de vous présenter une description sommaire de notre plan pour l'audit annuel des opérations et des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le présent rapport s'adresse au Conseil du Centre et présente des informations sur le mandat et les objectifs de notre audit. Il décrit nos responsabilités en tant qu'auditeur par rapport aux responsabilités du Conseil et de la direction, les secteurs d'audit importants cernés et nos plans à cet égard. Il précise aussi l'information que nous avons l'intention de vous communiquer à la fin de notre audit, ainsi que d'autres questions importantes.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec vous et nous demeurons à votre disposition pour des consultations en tout temps. Nous serons heureux, lors de votre prochaine réunion, de discuter de toute question d'intérêt liée à l'audit et de vous fournir toutes les informations supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Marian McMahon, CPA, CA, CFA
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, le 31 juillet 2015

Table des matières

	Page
Changements par rapport à l'année dernière	1
Notre mandat.....	1
Étendue de l'audit	2
Objectifs	2
Termes et conditions de la mission	3
Documents à produire	3
Stratégie d'audit.....	4
Aperçu.....	4
Analyse des risques	4
Seuil de signification global	6
Fraude et erreur	7
Confiance accordée au contrôle interne	8
Confiance accordée à l'audit interne	9
Autres services fournis	9
Audit des dépenses.....	9
Autres sujets d'audit.....	9
Gestion de l'audit	9
Équipe d'audit	9
Calendrier des travaux d'audit.....	10
Heures consacrées à l'audit et coûts afférents	10
Annexe A — Compréhension de notre audit.....	12
Annexe B — Responsabilités en matière de rapport financier	14
Annexe C — Lettre de mission.....	15
Annexe D — Rapport type de l'auditeur indépendant	20
Annexe E — Indépendance	22
Annexe F — Faits nouveaux concernant les normes de comptabilité et d'audit.....	23

Changements par rapport à l'année dernière

Changements substantiels propres à l'organisation

Lors de la planification de notre travail, nous avons tenu compte des mouvements de personnel pour l'exercice de 2015 au sein de l'équipe de direction du Centre. Ainsi, c'est la première année complète pour la nouvelle trésorière, pour le nouveau chef de l'administration et pour le nouveau Directeur adjoint et la Directrice prendra sa retraite avant la fin de l'année. De même, dans un effort de rationalisation des processus, les Services financiers ont modifié certaines de leurs procédures. Nous nous familiariserons avec ces procédures révisées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact sur notre travail d'audit.

Normes comptables et d'audit

Pour l'exercice 2015, nous n'avons pas encore identifié de nouvelles normes comptables internationales pour le secteur public qui s'appliqueraient au Centre; nous avons toutefois pris note de quelques développements dans les normes comptables et d'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Centre à l'avenir. Ces points sont résumés à l'annexe F.

Notre mandat

Le vérificateur général du Canada est le commissaire aux comptes du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, conformément au Règlement financier du Centre, en vertu duquel le commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est aussi le commissaire aux comptes du Centre.

Le vérificateur général du Canada a été nommé commissaire aux comptes de l'OIT pour une période de quatre ans commençant le 1^{er} avril 2008, par le Conseil d'administration du BIT. Cette période a été prolongée pour quatre années, soit jusqu'à l'achèvement de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le chapitre IX du *Règlement financier* du Centre fixe les termes de référence gouvernant l'audit externe. Il stipule entre autres que le commissaire aux comptes doit présenter au Conseil un rapport sur l'audit des états financiers du Centre et sur toutes les questions qui doivent être portées à l'attention du Conseil.

Étendue de l'audit

Objectifs

Notre responsabilité principale consiste à formuler et à exprimer une opinion concernant les états financiers, sur la base d'un audit. Les états financiers sont préparés par la direction, sous la surveillance du Conseil du Centre. L'audit des états financiers ne dégage pas la direction de ses responsabilités.

Nous réaliserons l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). En vertu de ces normes, nous devons nous conformer aux règles de déontologie et nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.

L'audit annuel a pour objectif de fournir une opinion indépendante, déterminant:

- si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
- si ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent; et
- si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants (Statut) du Centre.

Dans le cadre de notre travail d'audit annuel, nous appliquons des procédures d'audit spécifiques à certains sujets choisis après nous être entretenus avec la direction et avoir examiné les différents rapports. Le sujet retenu cette année et les objectifs s'y rattachant sont exposés à la section « Autres services fournis ».

Termes et conditions de la mission

Conformément à nos normes professionnelles, nous demandons périodiquement à la direction de confirmer par écrit notre compréhension commune ainsi que notre accord concernant les termes et conditions de cette mission d'audit. La plus récente lettre de mission en vigueur est présentée à l'annexe C. Nous restons à votre disposition pour discuter, au besoin, de toute question concernant les termes et conditions de la présente mission.

Documents à produire

À la fin de l'audit, nous remettrons les rapports suivants au Conseil du Centre:

- **Rapport de l'auditeur indépendant.** Vous trouverez à l'annexe B le rapport type de l'auditeur indépendant à titre d'information.
- **Rapport au Conseil du Centre – Résultats de l'audit annuel.** Ce document contiendra nos conclusions quant à l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers et, en général, de l'administration et de la gestion du Centre, ainsi que toutes les questions visées à l'article 6 de l'annexe au Règlement financier. Nous fournirons une mise à jour sur les recommandations faites dans les années précédentes et la mise en œuvre de nos recommandations. Le rapport contiendra également les remarques et recommandations pour cette année. De plus, notre rapport au Conseil inclura une réflexion sur notre mission en tant que commissaire aux comptes du Centre, dans laquelle nous évaluerons les progrès accomplis par le Centre au fil de nos huit années de mandat. Cette réflexion abordera les réalisations, les actions menées dans le sens d'améliorations et les domaines qui restent problématiques.

En plus de nos rapports, nous comptons fournir les documents suivants:

- **Rapport au Directeur ou à la Directrice – Résultats de l'audit annuel.** Ce rapport est préparé pour aider le Directeur ou la Directrice à examiner les états financiers.
- **Lettre de recommandations.** Il s'agit d'une communication dérivée dans laquelle nous présentons les modifications que l'entité peut apporter aux procédures afin d'améliorer ses systèmes de contrôle interne, de rationaliser ses activités ou d'améliorer les pratiques qu'elle utilise pour établir des rapports financiers.

Stratégie d'audit

Aperçu

Notre audit est réalisé conformément aux Normes international d'audit. Notre stratégie est conçue de manière à nous permettre de réaliser efficacement un audit de qualité supérieure. Pour ce faire, nous menons les activités suivantes:

- obtenir une compréhension du Centre et de son environnement, en mettant l'accent sur les faits nouveaux et les principales questions opérationnelles qui touchent le Centre, de même que du suivi des contrôles et des processus opérationnels par la direction;
- cerner les risques d'audit importants, communiquer notre point de vue, recueillir les commentaires de l'entité et nous assurer que notre audit est adapté aux risques cernés;
- examiner, en tant qu'auditeur externe de l'OIT, les données fournies à l'actuaire embauché par l'OIT pour déterminer le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service;
- poser des jugements professionnels bien étayés, surtout dans les secteurs qui sont subjectifs ou qui nécessitent des estimations;
- nous appuyer autant que possible sur les contrôles internes, les systèmes informatiques et les systèmes de données de Centre ; nous prévoyons adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour auditer le cycle de paie; et
- utiliser les travaux du Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'OIT (IAO), qui est l'auditeur interne du Centre, dans la mesure où nous le jugeons possible.

Notre stratégie comportera donc un appui sur les contrôles clés conjugué à des procédures analytiques de corroboration et à des tests de détail. Notre compréhension du Centre sert également à évaluer le seuil de signification global et à recenser les risques d'audit.

Tout au long de l'audit, nous adapterons nos travaux en fonction de l'importance du solde de compte visé, de sa complexité et de son incidence sur les états financiers. Par conséquent, nous discuterons toujours avec l'entité des questions importantes.

Analyse des risques

Notre audit est fondé sur les risques. Les risques importants sont les risques d'anomalies significatives ou de non-conformité aux instruments d'autorisation importants qui, selon notre jugement, nécessitent une attention particulière dans le cadre de l'audit. Lors de la

planification de nos travaux, nous avons recensé les risques d'audit importants suivants et d'autres risques, notamment des risques d'entreprise pouvant avoir une incidence sur l'audit.

La détermination des risques repose sur les entretiens que nous avons eus avec la direction du Centre, sur notre connaissance du Centre et de son environnement actuel, notamment son contrôle interne.

Il s'agit, selon nous, des risques qui sont les plus importants pour le Centre. Nous sollicitons vos commentaires sur les risques importants ci-après et vous demandons de nous indiquer tout autre secteur de préoccupation que vous auriez pu relever.

Financement
Contexte/risque
Comme par le passé, le Centre fait face à des difficultés de financement en raison du climat économique qui règne dans de nombreux pays. Cela pourrait entraîner des cas de non-conformité au Règlement financier si le Centre n'est pas en mesure de mener certaines activités, ne respecte pas son budget, n'utilise pas les fonds aux fins prévues ou n'atteint pas pleinement ses objectifs.
Procédures et contrôles en place pour répondre au risque
Le Comité des finances et le Comité de direction se réunissent plusieurs fois par an pour évaluer la situation financière du Centre et comparer le financement, les dépenses et les activités prévues par rapport au budget approuvé.
Stratégie d'audit
Nous vérifierons si des contrôles suffisants sont en place pour atténuer le risque de non-conformité, et nous nous assurerons que les opérations que nous testons sont conformes aux autorisations des organes délibérants du Centre. De plus, nous nous assurerons que les fonds sont utilisés aux fins prévues.

Estimations de la direction
Contexte/risque
La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Nous avons recensé les estimations importantes suivantes qui pourraient présenter un risque plus élevé que la normale:
<ul style="list-style-type: none"> • provision pour créances douteuses; • provisions pour passif éventuel; • durée de vie utile des biens et matériels.
Cela pourrait entraîner des erreurs dans les résultats financiers (sur-évaluation ou sous-évaluation des sommes à recevoir, du passif ou des dépenses) si une diligence raisonnable n'était pas exercée pour estimer ces montants.
Procédures et contrôles en place pour répondre au risque
Pour la provision pour créances douteuses, la Trésorière demande chaque trimestre aux chefs de

programme un rapport sur les actions menées pour collecter les sommes à recevoir. Elle examine ces informations et peut ensuite émettre une lettre de recouvrement officielle ou créer une provision si nécessaire. Le Comité des finances reçoit lui aussi des rapports trimestriels qui l'aident à suivre l'évolution des sommes à recevoir passées dûes.

Pour le passif éventuel, la direction suit l'émergence de problèmes éventuels à travers des réunions de comités et des entretiens avec le conseiller juridique.

Pour la durée de vie utile des biens et matériels, la condition de chaque actif est vérifiée tous les deux ans par un représentant de l'administration et le détenteur de l'actif en question.

Stratégie d'audit

Nous examinerons le caractère raisonnable des estimations en nous entretenant avec la haute direction et en passant en revue les hypothèses clés utilisées pour établir les estimations, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour définir ces hypothèses. Nous examinerons aussi les informations fournies dans les états financiers à cet égard.

Non-comptabilisation des opérations dans l'exercice approprié

Contexte/risque

Ces deux dernières années, nous avons relevé des problèmes liés à la non-comptabilisation d'opérations dans l'exercice approprié, notamment pour les produits gagnés et dépenses encourues, en raison d'une mauvaise compréhension des instructions de fin d'année données par les Services financiers.

Cela pourrait fausser les chiffres des produits et des dépenses et donc, causer des résultats trompeurs lors de la comparaison au budget.

Procédures et contrôles en place pour répondre au risque

Les Services financiers vont organiser une session d'information du personnel sur les procédures de clôture de l'exercice financier.

Stratégie d'audit

Nous prendrons connaissance des informations diffusées lors de la session organisée par les Services financiers.

Nous examinerons les calculs des montants débiteurs et créditeurs dans le cadre de nos tests, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour déterminer ces montants.

Seuil de signification global

Le seuil de signification global repose sur notre évaluation du seuil à partir duquel une anomalie est susceptible d'influencer un utilisateur éclairé qui prend des décisions en se fiant aux états financiers. Pour déterminer le seuil de signification global, nous tenons compte à la fois de facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Nous avons fixé le seuil de signification préliminaire pour l'audit comme suit:

	Base	31 décembre 2015
Seuil de signification global	2% du montant total moyen des dépenses du Centre au cours des deux derniers biennats	769 000 euros
Les éléments corrigés et non corrigés qui sont supérieurs à ce montant seront signalés à la direction du Centre	5% du seuil de signification global	38 000 euros

Nous avons tenu compte des facteurs suivants pour établir le seuil de signification global: les besoins du Centre et des autres donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, de l'OIT, des autres organismes multilatéraux et des bénéficiaires des activités de formation. Le seuil est cohérent avec le seuil de signification global utilisé pour l'audit des états financiers de l'exercice clos en 2014.

Nous aimerions toutefois souligner que la mesure quantitative du seuil de signification global n'est pas le seul facteur que nous prenons en considération pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs. Par exemple, les anomalies qui modifient les tendances en matière de rendement ou qui transforment des pertes d'exploitation en bénéfices d'exploitation pourraient être jugées significatives même si elles sont inférieures à la valeur quantitative de notre seuil de signification global.

Nous vous informerons en fin d'année du seuil de signification global final.

Fraude et erreur

Lors de la planification et de la réalisation de l'audit, nous envisageons la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment significative, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Par conséquent, nous faisons preuve d'un esprit critique professionnel tout au long de notre audit et reconnaissons la possibilité qu'une anomalie significative résultant d'une fraude puisse exister.

Afin de nous acquitter de nos responsabilités liées à la fraude, nous comptons mettre en œuvre les procédures suivantes:

- demander aux membres de la direction, à l'auditeur interne et à d'autres services concernés s'ils sont au courant de cas de fraude avérés ou soupçonnés, et leur demander de décrire le processus d'évaluation des risques de fraude, ainsi que la façon dont les risques sont gérés;
- prendre des renseignements sur les questions portées à l'attention du Comité pour une gestion responsable en matière de fraude et de fraude alléguée, de malhonnêteté, de négligence et de non-conformités aux procédures ou directives établies par le Centre;

- nous interroger sur l'existence de facteurs de fraude dans le cadre de nos procédures d'acceptation et de maintien des relations avec le client;
- mettre en place des procédures analytiques, surtout à l'égard des produits, et évaluer toutes les relations inhabituelles ou inattendues recensées au cours de la planification de l'audit;
- introduire un élément d'imprévisibilité lors de la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre chaque année;
- appliquer les autres procédures nécessaires pour prendre en compte le risque de contournement des contrôles par la direction, y compris:
 - examiner les écritures de journal et les autres ajustements pour rechercher des preuves d'anomalies significatives résultant de fraudes possibles;
 - examiner les estimations comptables afin de déceler les biais pouvant se traduire par des anomalies significatives résultant de fraudes (notamment grâce à l'analyse rétrospective des estimations comptables significatives des exercices précédents); et
 - évaluer la justification économique des opérations significatives qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des affaires de l'entité.

Si vous prenez connaissance de cas de fraude avérée ou soupçonnée, ou d'allégations de fraude touchant le Centre, veuillez nous les communiquer dès que possible.

Si, à n'importe quel moment au cours de l'audit, nous soupçonnons une fraude impliquant la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne, ou d'autres cas où la fraude est à l'origine d'une anomalie significative dans les états financiers, nous vous en informerons dès que possible. Nous discuterons avec vous de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit nécessaires à la réalisation de l'audit. Nous vous communiquerons également toute autre question ayant trait à la fraude qui, selon notre jugement, relève de votre compétence.

Confiance accordée au contrôle interne

Nous avons évalué l'environnement de contrôle global et les activités de contrôle pertinentes pour l'audit du Centre et nous adopterons une stratégie d'appui sur les contrôles pour auditer le cycle de paie.

Les normes de notre profession nous obligent à communiquer par écrit, en temps opportun, toute déficience importante du contrôle interne à la direction et aux responsables de la gouvernance. Nous sommes aussi tenus de communiquer les déficiences dénoncées antérieurement, mais qui ne sont toujours pas réglées.

Confiance accordée à l'audit interne

Le Règlement financier du Centre exige que le Directeur du Centre établisse un système d'audit interne permettant d'exercer efficacement une surveillance courante et une révision des opérations financières. Nous repérons les secteurs des travaux d'audit interne qui pourraient nous donner une assurance pour notre audit et déterminons leur impact sur nos procédures d'audit externe.

Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) de l'OIT fournit des services d'audit interne au Centre. Nous avons obtenu le mémorandum du plan d'audit de 2015 de l'IAO, qui inclut le registre des risques du Centre mis à jour. Nous n'avons pas décelé d'activités pour lesquelles nous pourrions nous reposer sur les audits internes réalisés pour mener notre audit, mais nous examinerons ces travaux afin d'approfondir notre connaissance des systèmes et processus du Centre pour l'audit de l'exercice considéré.

Autres services fournis

Audit des dépenses

De temps en temps, en tant que commissaire aux comptes du Centre, nous sommes invités à procéder à un audit des dépenses conformément aux ententes. Pour chacun de ces audits, nous publions des termes et conditions qui ne sont pas couverts par la lettre de mission figurant en annexe C.

Autres sujets d'audit

En consultation avec la direction du Centre, nous avons décidé d'examiner les processus et procédures régissant la gestion, l'utilisation et le contrôle des congés pour maladie et pour urgence familiale pris par les fonctionnaires du Centre. L'objectif de cet audit sera de passer en revue les changements intervenus depuis 2011 pour améliorer la gestion des congés, réduire les coûts de personnel et minimiser l'impact sur les opérations du Centre. Les résultats de cet examen seront inclus dans notre rapport au Conseil.

Gestion de l'audit

Équipe d'audit

L'audit pour l'exercice du Centre se terminant en 2015 sera réalisé par une équipe composée d'employés de niveau supérieur du Bureau qui participent à la planification, à la coordination et à la direction de l'audit, et de membres du personnel professionnel qui

exécutent des procédures détaillées au cours des examens sur place. Le vérificateur général du Canada est consulté sur les questions délicates, complexes ou difficiles.

La directrice principale de l'audit est responsable de la qualité de la mission et elle s'assure que la mission d'audit est réalisée conformément aux politiques du Bureau, aux normes professionnelles et au système de contrôle de qualité du Bureau.

Les membres du personnel professionnel de niveau supérieur qui participent à l'audit de cette année sont:

Michael Ferguson	Vérificateur général
Marian McMahon	Vérificatrice générale adjointe
Carla Nash	Directrice principale
Chantal Berger	Directrice

Calendrier des travaux d'audit

Après avoir consulté la direction, nous avons établi un calendrier indiquant le moment où les principales activités d'audit seront réalisées.

Réunion du Conseil du Centre — présentation du plan d'audit	29 et 30 octobre 2015
Visites dans le cadre de l'audit intérimaire	Du 4 au 13 novembre 2015
Audit de clôture	Du 10 au 26 février 2016
Réunion de validation avec la direction	25 février 2016
Finalisation de l'audit, y compris ajustements d'audit	16 mars 2016
Signature de l'opinion d'audit	Planifiée pour la troisième semaine de mars 2016
Réunion du Conseil du Centre — présentation des résultats de l'audit	Planifiée en mai 2016

Heures consacrées à l'audit et coûts afférents

Les honoraires, incluant les frais de déplacement, pour l'audit des états financiers de 2015 ont été établis à 145 000 dollars des États-Unis. Ces honoraires sont calculés en fonction du temps que nous comptons consacrer à l'audit du Centre et du niveau requis sur le plan des compétences et des responsabilités. Nous avons discuté des différentes composantes de ces honoraires avec la direction du Centre pour déterminer les solutions les plus économiques. La direction a convenu avec nous que le montant estimatif des frais de

déplacement correspondait aux meilleurs taux disponibles pour le Centre ou le Bureau du vérificateur général du Canada.

Annexe A — Compréhension de notre audit

Aperçu

Lors de la réalisation d'un audit d'états financiers, les objectifs généraux de l'auditeur sont les suivants:

- obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs, afin de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion sur la conformité, à tous les égards importants, de la préparation des états financiers avec le cadre de rapport financier applicable; et
- rapporter sur les états financiers, et communiquer comme requis par les normes professionnelles et conformément aux conclusions de l'auditeur.

Des informations relatives au contexte et informations supplémentaires concernant notre audit figurent ci-dessus.

Analyse des risques

Notre audit est fondé sur les risques; en d'autres termes:

- nous recensons et évaluons les risques d'anomalies significatives ou de non-conformité aux instruments d'autorisation importants sur la base de notre connaissance du Centre et de son environnement, notamment son contrôle interne;
- nous concevons et appliquons des procédures d'audit basées sur notre évaluation des risques.

Nous recensons et évaluons les risques d'anomalies significatives au niveau;

- (a) des états financiers; et
- (b) des assertions reliées aux catégories d'opérations, balances de comptes et informations divulguées.

Les procédures d'évaluation des risques incluent:

- des entretiens avec la direction, les personnes concernées au sein de la fonction d'audit interne et les autres employés du Centre qui, selon nous, peuvent détenir des informations susceptibles de nous aider à identifier les risques d'anomalies significatives dues à une fraude ou à une erreur;
- des procédures analytiques;
- l'observation et l'inspection;

- l'évaluation de la pertinence des informations obtenues dans le procédé de l'acceptation ou la continuation est approprié pour l'identification des risques d'anomalies significatives;
- les informations obtenues dans le cadre d'autres missions que nous avons réalisées au sujet du Centre.

Une fois l'évaluation des risques terminée, notre objectif consiste à obtenir des preuves d'audit suffisantes et appropriées quant aux risques estimés d'anomalies significatives, par la conception et la mise en œuvre de réponses adaptées à ces risques.

Représentations de la direction

Dans le cadre de notre travail d'audit, nous demandons à la direction du Centre une lettre de représentations dans laquelle elle confirme les représentations données verbalement ou par écrit pendant l'audit, ainsi que les représentations implicites relatives aux états financiers et à la comptabilité du Centre. Les représentations de la direction font partie intégrante des preuves d'audit que nous collectons; elles sont demandées sous forme écrite afin que nous disposions d'une documentation appropriée pour appuyer le contenu de notre rapport.

Les représentations écrites nous indiquent que la direction et, le cas échéant, les personnes en charge de la gouvernance, pensent avoir assumé leurs responsabilités en matière de préparation des états financiers et d'exhaustivité des informations qui nous sont fournies. Elles appuient les autres preuves d'audit pertinentes pour les états financiers ou les allégations spécifiques contenues dans les états financiers.

La responsabilité de la direction consistant à fournir à l'auditeur des représentations écrites est mentionnée dans la lettre de mission signée entre l'auditeur et le Centre.

Nos responsabilités concernant les autres informations présentées dans le rapport annuel et dans des documents semblables

Le Centre pourrait vouloir publier les états financiers, incluant nos rapports d'audit, dans d'autres documents, comme le rapport annuel. Les Normes internationales d'audit (ISA) nous obligent à revoir ces documents avant leur publication pour nous assurer que les états financiers et notre rapport de l'auditeur ont été reproduits avec exactitude. Nous prenons aussi connaissance des autres informations contenues dans les documents afin de nous assurer qu'elles ne contiennent pas d'incohérences significatives par rapport aux états financiers audités ou d'anomalies significatives concernant des faits. L'examen décrit ci-dessus s'appliquera également à la version en ligne des documents.

Annexe B — Responsabilités en matière de rapport financier

Direction

La direction est responsable des activités quotidiennes du Centre. Cela inclut, entre autres, la préparation des états financiers conformément au cadre de l'information financière en vigueur, ce qui implique des responsabilités en matière de contrôle interne, telles que la création et la tenue de livres comptables, la sélection et l'application de méthodes comptables, la préservation des avoirs, le respect de la législation et des autres normes, et la prévention et la détection des erreurs et des fraudes. Il incombe à la direction d'instaurer un environnement de contrôle et de maintenir des politiques et procédures qui l'aident à atteindre son objectif de conduite correcte et efficiente des opérations du Centre. Pour déterminer les contrôles à mettre en place pour prévenir et détecter les fraudes, la direction doit tenir compte des risques d'anomalies significatives dans les états financiers en cas de fraude.

La direction est également responsable de la préparation, de l'intégrité, et de l'objectivité des informations données dans des rapports publics, telles que les états financiers. Pour la préparation des états financiers, la direction doit exercer un jugement raisonné et sélectionner et appliquer les méthodes comptables conformément au référentiel comptable en vigueur.

Conseil du Centre

Le Conseil du Centre est chargé de la surveillance de la direction et des activités et autres affaires du Centre. Cela signifie, entre autres, que le Conseil assume une surveillance du processus de la reddition des comptes.

Le Conseil, à travers la surveillance de la direction, exerce la responsabilité d'assurer que le Centre conçoit, met en œuvre et maintient les contrôles internes appropriés en ce qui concerne la fiabilité du rapport financier, l'efficacité et l'efficience des opérations et le respect de la législation et des autres normes applicables.

Annexe C — Lettre de mission



Office of the Auditor General of Canada
Bureau du vérificateur général du Canada

15 July 2015

Patricia O'Donovan
Director
International Training Centre of
the International Labour Organization
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italy

Dear Ms. O'Donovan:

The purpose of this letter is to confirm our common understanding of the terms of the audit engagement.

In accordance with Article 24 of the *Financial Regulations* of the International Training Centre of the International Labour Organization (the Centre), the Auditor General of Canada is the External Auditor of the Centre as it is the External Auditor of the International Labour Organization.

In accordance with the *Financial Regulations*, our audit of the financial statements of the Centre is designed to enable the Auditor General of Canada to issue a report indicating whether, in his opinion:

- (a) the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Centre as at 31 December 2015, and its financial performance, its cash flows and the comparison of budget and actual amounts for the year then ended in accordance with International Public Sector Accounting Standards;
- (b) the accounting principles in International Public Sector Accounting Standards have been applied on a basis consistent with that of the preceding year; and
- (c) the transactions of the Centre that have come to his notice during his audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with the *Financial Regulations* and legislative authority of the Centre.

We also have an obligation to call attention to any other matter falling within the scope of the audit for the report that, in our opinion, should be brought to the attention of the Board of the Centre.

The form and content of this auditor's report will be in accordance with International Standards on Auditing. There may be circumstances where our auditor's report will differ from the standard with respect to form and content. In such cases, we will discuss with management in advance of finalizing our auditor's report and seek to resolve any difference of view that may exist. This will be communicated, if appropriate or necessary, to those charged with governance in the Report to the Board – Annual Audit Results at the end of the audit. This will be communicated, if appropriate or necessary, to those charged with governance in the Report to the Board – Annual Audit Results at the end of the audit.

OB
RS

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

- 2 -

Our responsibilities

Annual financial statements audit. We are responsible to conduct our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we comply with ethical and independence requirements, and that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. An audit also involves evaluating the appropriateness of the accounting policies used and the reasonableness of the accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

The scope of our audit will include obtaining, to the extent necessary to effectively carry out our work, an understanding of the Centre and its business environment, the business risks it faces, how the Centre manages those risks, and its overall control environment.

Risk assessment. In making our risk assessments, we will obtain an understanding of internal control relevant to the preparation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances. The scope of our review of internal controls will not be sufficient to express an opinion on the effectiveness or efficiency of the Centre's internal controls. However, we will inform the management as well as those charged with governance in writing of any significant deficiencies in internal control relevant to the audit of the financial statements that we have identified during the audit.

Because of the inherent limitations of an audit, together with the inherent limitations of internal control, there is an unavoidable risk that some material misstatements in the financial statements may not be detected (particularly intentional misstatements concealed through collusion), even though the audit is properly planned and performed in accordance with International Standards on Auditing.

Fraud. In planning and conducting the audit, we consider the possibility that fraud or error, if sufficiently material, may affect our opinion on the financial statements. Accordingly, we maintain an attitude of professional skepticism throughout the audit, recognizing the possibility that a material misstatement due to fraud could exist. Because of the nature of fraud, which could include attempts at concealment through collusion and forgery, an audit designed and executed in accordance with International Standards on Auditing may not detect a material fraud. Furthermore, while effective internal control reduces the likelihood that misstatements will occur and remain undetected, it does not eliminate that possibility. For these reasons, we cannot guarantee that fraud, error, and illegal acts, if present, will be detected.

Communication of matters. We will inform management and, if appropriate or necessary, those charged with governance of the following matters that we may have identified during the course of our audit:

- misstatements, resulting from error (other than trivial errors), and the request to correct those misstatements;
- fraud or any information obtained that indicates that a fraud may exist;
- any evidence obtained that indicates non-compliance, or suspected non-compliance, with the *Financial Regulations* and legislative authority;



- 3 -

- significant deficiencies in the design or implementation of internal control to prevent and detect fraud or error; and
- related party transactions identified by us that are significant and outside the normal course of operations.

However, audits do not usually identify all matters that may be of interest to management in carrying out its responsibilities. The type and significance of the matter to be communicated will determine the level of management to whom the communication is directed.

Confidentiality. All of our employees have a duty of confidentiality within the limits of the law. Accordingly, except for information that is in or enters the public domain, we will not provide any third party with confidential information concerning the affairs of the Centre without your prior consent unless we are required to do so by the law.

Review of designated public documents. As the Centre's external auditor, we are required to review designated public documents containing the audited financial statements and our auditor's report, prior to their publication, to ensure that the financial statements and our auditor's report have been reproduced accurately. We are also required to read the other information (financial or non-financial) included in these designated public documents to identify material inconsistencies, if any, with the audited financial statements. We do not have specific responsibility for determining whether or not other information is properly stated. However, if we become aware of an apparent material misstatement of fact, we will discuss the matter with management. We will also expand our review to include the Internet version of such documents.

Management responsibilities

Our audit will be conducted on the premise that management and, where appropriate, those charged with governance acknowledge and understand that they have the following responsibilities.

Responsibility for financial statements and internal control. Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements and information referred to above. Management is also responsible for establishing and maintaining an effective system of internal control over financial reporting to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error. In this regard, management is responsible for establishing policies and procedures that ensure financial information is prepared in accordance with International Public Sector Accounting Standards.

Correction of errors. Management is responsible for adjusting the financial statements to correct material misstatements and for confirming to us that the total of all uncorrected misstatements identified by us during our audit are immaterial, both individually and in total, to the financial statements taken as a whole. In addition, we expect management will correct all known non-trivial errors.

Prevention and detection of fraud. Management is also responsible for the design and implementation of programs and controls to prevent and detect fraud, and for informing us

- (a) of the risk that the financial statements may be materially misstated as a result of fraud;
- (b) about all known or suspected fraud affecting the Centre involving (i) management,

- 4 -

- (ii) employees who have significant roles in internal control over financial reporting and (iii) others where the fraud could have a non-trivial effect on the financial statements; and
- (c) of knowledge of any allegations of fraud or suspected fraud affecting the Centre received in communications from employees, former employees, or others.

Related parties. Management is responsible for disclosing to us the identity of each related party and all the related party relationships and transactions of which management is aware and, for providing to us any updates that occur during the course of this engagement.

Subsequent events. Management is responsible for informing us of subsequent events that may affect the financial statements of which they may become aware up to the date the financial statements are issued.

Laws, regulations, and other authorities. Management is responsible for identifying and ensuring that they comply with the laws, regulations and other authorities applicable to the Centre and its activities. Management will make available to us information relating to any illegal or possibly illegal acts, and all facts related thereto, and will provide information to us relating to any known or probable instances of non-compliance with legislative or regulatory requirements, including financial reporting requirements.

Providing information on a timely basis. Management is responsible for making available to us, on a timely basis, all of the Centre's original accounting records and related information relevant to the preparation of the financial statements, additional information that we may request from you for the purposes of our audit, and unrestricted access to the Centre's personnel who we may determine necessary to obtain evidence necessary to support our audit of the financial statements.

Management representation letter. Management will provide us with written representations that encompass representations made to us during the audit covering the financial statements. Management's representations are integral to our audit evidence.

Other engagement matters.

Fees, including travel costs, for the 2015 financial statements audit have been set at \$145,000 USD. These fees are calculated on the basis of the time we anticipate spending on the audit of the Centre, and on the levels of skill and responsibilities involved. The various components of the fees were discussed with management of the Centre in determining the most economical alternatives and an agreement was reached that estimates for the various travel components are the lower of the best rates available to Centre or the Office of the Auditor General of Canada. Fees are established on the basis that the Centre will meet its obligations outlined in this engagement letter. It is our intention to present invoices for work done at appropriate intervals during the course of the audit. These invoices will be payable upon presentation.

All working papers and files, other materials, reports, and work that we create, develop, or perform during the course of the engagement will remain our property.

These terms of engagement will be effective from year to year until amended or terminated in writing.

- 5 -

If the terms of the audit engagement are acceptable to you, please sign the duplicate of this letter in the space provided and return it to us. Your signature also indicates that you agree to acknowledge and understand your management responsibilities, as outlined in this letter.

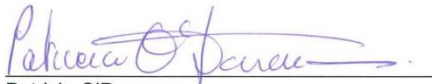
Yours sincerely,



Marian McMahon, CPA, CA, CFA
Assistant Auditor General

By signing below, I acknowledge and agree to my obligation to ensure that the responsibilities of the International Training Centre of the ILO and its management as set forth herein are properly discharged:

By:



Patricia O'Donovan
Director

17/07/15

Date

By:



Christine Boulanger
Treasurer and Chief, Financial Services

17/7/2015

Date

Annexe D — Rapport type de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables internationales pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Date
Ottawa, Canada

Annexe E — Indépendance

Le Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Canada, les règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) et le Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'IFAC (Fédération internationale des comptables) stipulent que nous devons être indépendants du Centre. Selon le Code de l'IFAC, nous devons vous faire part de toute relation entre nous et le Centre qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considérée comme susceptible de compromettre notre indépendance.

Pour déterminer le type de relations que nous devons déclarer, nous prenons en considération les règles pertinentes et interprétations connexes que prescrit l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) ainsi que les lois et règlements applicables, qui visent notamment les cas suivants:

- le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans le Centre;
- le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables du Centre;
- l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des cadres supérieurs ou des cadres supérieurs à la retraite et le Centre; et
- le fait d'avoir des liens très étroits avec le Centre en raison d'une relation d'affaires de longue date.

Pour fournir une assurance supplémentaire que nous respectons les règles de déontologie pertinentes concernant notre indépendance, notre système de gestion de la qualité exige que nous prenions des mesures de protection afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces pour l'indépendance qui ont été cernées. Notre personnel professionnel est tenu de déclarer chaque année toute relation personnelle qui pourrait être considérée comme le plaçant en conflit d'intérêts. Nous avons également adopté des politiques pour faire en sorte que les auditeurs ne soient pas affectés aux mêmes audits pendant une trop longue période.

Pour le moment, nous n'avons connaissance d'aucune relation entre le Centre et notre personnel professionnel qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considérée comme susceptible de compromettre notre indépendance.

Annexe F — Faits nouveaux concernant les normes de comptabilité et d'audit

1. Rapport de l'auditeur

Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a amorcé un projet en vue de réviser la norme ISA 700, *Opinion et rapport sur des états financiers*, et d'examiner les modifications proposées aux ISA connexes. Le principe qui sous-tend ce projet est qu'un audit de qualité doit être accompagné d'un rapport de l'auditeur qui est informatif et pertinent pour les parties prenantes de l'entité.

L'IAASB est arrivé à un consensus sur un certain nombre d'améliorations qu'il estime en principe nécessaire d'apporter au rapport de l'auditeur à l'échelle internationale.

- ajout, dans le rapport de l'auditeur, d'informations qu'on appelle « commentaires de l'auditeur » afin de faire ressortir des éléments qui, selon le jugement de l'auditeur, sont susceptibles d'être importants pour la compréhension par les utilisateurs des états financiers audités ou de l'audit;
- ajout d'une conclusion quant au caractère approprié de l'application, par la direction, de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers et d'une déclaration indiquant explicitement si des incertitudes significatives ont été relevées quant à la continuité de l'exploitation;
- ajout d'une déclaration de l'auditeur précisant s'il a relevé des incohérences significatives entre les états financiers audités et les autres informations qu'il a lues, et indiquant quelles informations il a lues;
- mise en évidence de l'opinion de l'auditeur et des autres informations propres à l'entité qui sont contenues dans le rapport de l'auditeur;
- autres suggestions visant à accroître la transparence de l'audit réalisé et à clarifier les responsabilités respectives de l'auditeur, de la direction et des responsables de la gouvernance dans un audit selon ISA.

Le processus pour mettre en place ces nouvelles normes de rapport se poursuit.

2. Développements dans les prises de position dans le secteur public international

Nous avons déterminé que les faits nouveaux ci-après pourraient avoir une incidence importante sur le Centre:

Présentation d'informations sur la performance
Répercussions sur l'entité
Le secteur public offrant un large éventail de services, ce projet propose qu'une entité présente des informations, outre sur ses finances, également sur sa performance. Des conseils seraient fournis afin d'assurer que ces informations répondent aux besoins des utilisateurs et que les caractéristiques minimales de rapport soient affichées.

Par exemple, une entité rapporterait sur la réalisation de ses objectifs de performance et comment ceux-ci ont été atteints, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs correspondants, des ressources utilisées et de l'impact sur la société au sens large, s'il y a.

Dans ses rapports d'exécution annuel et intérimaire, le Centre utilise de tels indicateurs et donne des informations sur ses réalisations. Le Centre devrait veiller à ce que les informations fournies soient conformes aux orientations fournies.

Incidence sur l'audit des états financiers

Les informations sur la performance venant s'ajouter aux états financiers, l'équipe d'audit devrait les examiner afin de garantir la conformité à la nouvelle norme.

Discussion et analyse des états financiers

Répercussions sur l'entité

Ce conseil s'appliquerait à toutes les entités du secteur public qui préparent et présentent des états financiers sur une base de comptabilité d'exercice et concernent les exigences minimales de contenu pour la discussion et l'analyse des états financiers, que le Centre appelle actuellement « rapport financier sur les comptes 2015 ».

Cela pourrait englober un aperçu de l'environnement de l'entité et des risques dans lesquels elle opère; les objectifs et stratégies visant à permettre aux utilisateurs de comprendre ses priorités et la manière dont cela affecte les états financiers; une analyse des états financiers de l'entité pour l'exercice en cours, y compris une description des faits, tendances et conditions significatifs, ainsi que des facteurs qui ont eu un impact sur la compréhension par les utilisateurs des états financiers.

Incidence sur l'audit des états financiers

Le Centre devrait étendre son actuel rapport financier pour inclure les éléments que l'équipe d'audit examinerait. L'équipe d'audit agirait dans ce domaine afin d'assurer la conformité à toute nouvelle norme.

Rapport sur la durabilité à long terme des finances publiques

Répercussions sur l'entité

Avec la volatilité persistante des marchés financiers et la crise de la dette souveraine qui a mis en exergue l'importance de la condition fiscale des gouvernements et des autres entités du secteur public pour l'économie mondiale, les états financiers ne peuvent pas fournir à eux seuls toutes les informations dont les utilisateurs ont besoin pour évaluer la durabilité fiscale à long terme d'un gouvernement ou d'une entité.

D'autres informations sont recommandées, comme les projections des flux entrants et sortants de moyens à plus long terme, et des explications sur les principaux risques auxquels les gouvernements et autres entités du secteur public sont confrontés. Ces informations aideraient les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure les politiques actuelles sont durables et complèteraient les états financiers pour la réalisation des objectifs de la reddition des comptes, qui sont la responsabilité et la prise de décisions.

Incidence sur l'audit des états financiers

Le Centre devrait ajouter ces informations à son rapport financier, qui serait examiné par l'équipe d'audit à des fins de conformité.